COMMUNE DE MARQUILLIES

-

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 août 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre août, le Conseil Municipal de la Commune de MARQUILLIES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Éric BOCQUET, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-neuf juillet deux mille vingt-six, laquelle convocation a été affichée publiquement, conformément à la loi.

Présents : M. Éric BOCQUET, M. Pierre PAPEGHIN, Mme Blandine MORTREUX, Mme Lousiette MAILLY, M. Laurent BUISINE, M. Sébastien DEFECHEUREUX, M. Jacques RIBAILLE, Mme Viviane DELEVALLÉE, Mme Thérèse LESAGE, M. Francis RAULT, M. Yves LEFRANCQ, Mme Marie-Christine DEWAST, M. Philippe MAURICE, Mme Séverine GILOTEAUX, M. le Secrétaire général

Ont donné Pouvoir : Mme Sylvie POUCHAIN à M. Éric BOCQUET, Mme Monique CORNILLE à Mme Blandine MORTREUX, M. Cyril HAVET à M. Laurent BUISINE, Mme Catherine DELABY à M. Jacques RIBAILLE

Absents : M. Damien DELEFORTRIE

Secrétaire de séance : M. Yves LEFRANCQ

**Le Procès-verbal, une fois approuvé en séance du Conseil Municipal et signé, est déposé sur le site internet de la Commune et est à la disposition du public pour consultation en format papier, en Mairie.*

**Les Délibérations votées en séance du Conseil Municipal sont affichées sur le Panneau de la Mairie, déposées sur le site internet de la Mairie, et sont à la disposition du public pour consultation en format papier, en Mairie.*

**Les interventions lors des échanges et débats sont ici identifiables par un texte en italique.*

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h01

I. Ouverture de la Séance : Vérification du Quorum, des Pouvoirs, et Désignation du Secrétaire de séance

Le Quorum étant atteint, Monsieur le Maire présente les procurations données pour celle-ci. Mme Sylvie POUCHAIN donne Pouvoir à M. Éric BOCQUET, Mme Monique CORNILLE donne Pouvoir à Mme Blandine MORTREUX, M. Cyril HAVET donne Pouvoir à M. Laurent BUISINE, Mme Catherine DELABY donne Pouvoir à M. Jacques RIBAILLE.

M. Yves LEFRANCQ est désigné Secrétaire de séance.

II. Approbation du Procès-verbal de la séance du 1er juillet 2026

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée l'approbation du Procès-verbal de la séance 1er juillet 2026.

Le Procès-verbal est approuvé.

III. Points sur les décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire

Monsieur le Maire fait état qu'il n'y a pas eu de décisions récentes prises dans le cadre des délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal.

IV. Informations diverses

1) *Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du projet du Pôle Associatif et Citoyen conduit par la Commune, une subvention supplémentaire a été obtenue par celle-ci suite à un dépôt de dossier exécuté précédemment. Cette subvention est de 97 000 € (pratiquement) et provient des services de l'État, c'est-à-dire de la Préfecture. Monsieur le Maire précise que cette subvention est une bonne nouvelle, elle n'avait pas été budgétisée car l'accord de la Préfecture n'avait pas été donné au moment de la construction budgétaire. Maintenant que l'accord est donné, il convient d'en informer l'Assemblée au travers de cette information diverse. C'est une bonne nouvelle pour le projet, et pour les finances de la Commune.*

2) *Monsieur le Maire souhaite, dans un deuxième temps et face à l'Assemblée, saluer le travail du Service Technique de la Commune. Chacun connaît les chaleurs récentes et totalement exceptionnelles, chacun aussi observe les fleurs communales qui sont resplendissantes. Ce résultat ne peut être rendu possible que par un travail de rigueur d'arrosage que notre Service produit et conduit. Nous avons utilisé très largement les cuves à eau que nous avons installées à la salle Communale, à la salle Pascale Castel et à la Mairie. Le travail est remarquable, il faut le saluer.*

3) *Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal que, à partir de demain, des travaux auront lieu sur le parvis de la salle Nelson Mandela. Il faut le remettre en état, autour de l'arbre les racines déforment de manière importante le pavage et ses briques. Cela devient dangereux. Nous allons donc neutraliser le pavage sur une certaine partie du parvis et installer un sable de marquise propre. Il faut garder l'arbre bien entendu, il s'agit de l'arbre du bicentenaire, il est important. Et clairement les arbres sont actuellement une ressource toute particulière.*

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Delevallée.

4) *Mme Delevallée informe que le Centre aéré qui vient de s'achever est un succès. Les parents et les enfants sont ravis. Les activités ont été riches et adaptées aux températures. Il y avait des jeux gonflables et des jeux avec de l'eau la semaine dernière. Tout s'est très bien passé.*

5) *Monsieur le Maire informe l'Assemblée, dans le cadre du projet École, que la phase de consultation pour le 1er tour du marché public pour Architecte est terminée depuis le 31 juillet. Il y a eu 92 retraits du dossier de la Commune par des cabinets d'architectes, et au final 53 candidatures déposées, un réel succès là aussi, l'embarras du choix sera certain. Le travail sera fait en septembre pour analyser les candidatures retenues avec l'AMO, le cabinet IMPACT.*

6) *M. Ribaille expose que Monsieur le Maire lui avait écrit fin juin pour dire que le Pôle Associatif et Citoyen devait être couvert fin juillet, ce n'est pas le cas.*

Monsieur le Maire répond que nous avons constaté la même chose oui. Cela devait démarrer hier. Nous avons eu ce jour un coup de fil assez musclé avec l'entreprise qui était de toute évidence un peu débordée par leur agenda. Ils n'étaient pas présents hier, donc nous avons contacté notre Architecte qui a contacté l'entreprise, puis nous avons rappelé l'entreprise nous-mêmes. M. le Secrétaire général a eu un échange disons plutôt ferme avec le patron d'entreprise. Ils seront sur place lundi prochain. En toute bonne foi nous avions annoncé juillet, oui, car c'est bien cela qui était prévu. L'entreprise ce jour nous a même proposé de venir fin du mois et début septembre, vous imaginez notre réaction...c'est non, ils seront là la semaine prochaine et les délais seront tenus.

M. Papeghin précise que le gros œuvre, si celui-ci n'exécute pas son travail, bloque de facto le charpentier qui ne peut pas intervenir sans que la mission du premier soit terminée, c'est important de le savoir.

V. Délibérations

Délibération relative à la solidarité dans le cadre des incendies de la période estivale 2026

Monsieur le Maire expose le souhait de la Commune de proposer ce soir le vote d'une aide financière au regard de l'urgence de la situation que chacun a pu observer dans le Sud-Ouest du pays.

Monsieur le Maire exprime, face à l'Assemblée, avant d'étudier le texte qui réunit ce soir les membres du Conseil Municipal, sa demande d'observer une minute de silence compte tenu du décès de 4 Pompiers dans le cadre des combats contre le feu qui ont été menés, à leur mémoire ainsi que dans le souhait d'adresser une pensée collective aux Pompiers blessés.

L'Assemblée se lève afin d'observer une minute de silence.

Monsieur le Maire remercie l'Assemblée.

Monsieur le Maire souligne que plusieurs actions ont été menées pour aider dans cette situation, le Gouvernement, les Associations, les locaux, les Collectivités, la Protection civile, et évidemment les Pompiers. Là, les feux semblent être maîtrisés un peu plus mais les dégâts et les souffrances causées sont là, pour les familles, les entreprises, le monde agricole, les Communes. Nous avons fait le choix ce soir de nous inscrire dans la démarche des Maires de France au travers de l'Association qui en porte le nom, un appel a été fait. Nous avions décidé ici à Marquillies, déjà par le passé, d'aides et de soutiens de ce type, pour Mayotte après le cyclone Chido il y a deux ans, pour la Commune de La Calotterie également qui avait été touchée par de grandes inondations dans le Pas-de-Calais.

Monsieur le Maire expose que, face aux incendies multiples et d'une intensité historique qui touchent de nombreux départements durant cette saison estivale 2026, des centaines de Communes vivent une tragédie exceptionnelle. Les conséquences humaines, sanitaires et matérielles ne sont pas encore entièrement connues mais les premiers constats sur place indiquent le caractère à la fois catastrophique et durable de celles-ci. Il souligne que, dans le but d'apporter au plus vite un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire, l'urgence est à la prise en charge, l'évacuation et au soutien socio-psychologique des populations sinistrées, à la fourniture de biens de première nécessité et à la mise en place de centres d'hébergement d'urgence.

Monsieur le Maire termine en exprimant donc le souhait de la Commune de Marquillies d'apporter son soutien et sa solidarité dans le cadre de la solidarité nationale et entre les territoires en faisant un don, dans la mesure de ses capacités, d'un montant de 2 000 € à la Protection Civile. Le principe, explique-t-il, est d'aider à hauteur d'1 € par habitant.

M. Ribaille demande si, dans le cadre de délégations que possède le Maire, il n'aurait pas pu prendre la décision de cette aide sans avoir à convoquer le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire répond que non, ce type de dépense n'est possible que par la décision du Conseil Municipal. Le bureau du Maire n'a pas de délégation pour cela. Et puis cela est plus symbolique que l'Assemblée décide sur ce type de sujet, grave par sa nature.

M. Ribaille répond que cela est vrai, mais si une délégation avait existé, le Maire aurait pu prendre la décision puis en rendre compte durant la prochaine séance du Conseil. Mais si aucune délégation n'existe, la question ne se pose pas en effet.

Après débats et échanges, Monsieur le Maire soumet le projet de Délibération au vote.

- Délibération votée à l'unanimité

VI. Questions diverses

Monsieur le Maire fait état de l'absence, pour la présente séance, de questions à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire remercie l'Assemblée pour le déroulement de la séance.

L'Ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 18h17

******

Approuvé en séance à Marquillies, le 21 Septembre 2026

Le Secrétaire de séance :

Yves LEFRANCQ

Le Maire :

MAIRIE DE MARQUILLIES
JUSTICIA AMORE
NORD

Éric BOCQUET